

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 75

chargée de l'examen du/de la : Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne »

Présidence :	M. Vincent BRAYER
Membres présents :	Mme Esperanza Pascuas Zabala, Mme Muriel Chenaux-Mesnier, M. Denis Corboz, Mme Anna Crole-Rees, M. Henri Klunge, Meme Karin Roch, M. Johann Pain, M. Georges-André Clerc, M. Vincent Vouillamoz, Mme Anita Messere
Membres excusés :	M. Ilias Panchard
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme David Payot, Conseiller municipale ; Mme Estelle Papaux, secrétaire générale ; M. Bashkim Iseni, délégué au BLI ; M. Denis Mermoud, assistant du conseiller municipal (prise de notes).
Notes de séances	M. Denis Mermoud.

Lieu : Chauderon 9

Date : Mercredi 29 janvier 2020

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 17 h 00

Voici les remarques et questions issues de la discussion sur ce postulat :

- Les bénévoles des diverses associations effectuent un énorme travail. Afin de répondre à leurs besoins, le projet d'une maison des associations était déjà en cours lors de la précédente législature et le but de la démarche est de relancer le projet en une « maison des associations 2.0 ». Les besoins varient beaucoup selon les associations. Il est souhaitable de dynamiser et valoriser les compétences entre la Ville et les associations. L'exemple des demandes d'emplois temporaires subventionnés (ETS), pour lesquelles il a été difficile de répondre de manière favorable pour des raisons d'encadrement, de logistique et de ressources est cité. Une mise en commun de ressources, la collaboration et la valorisation des compétences devraient être accentuées. Bénévolat Vaud a déjà développé cette thématique. Certains besoins prennent une grande dimension par rapport à leur taille réelle, par exemple la difficulté à trouver des lieux de stockage des archives.
- Les associations et les sociétés sont très utiles et apportent beaucoup. Il y a des besoins très spécifiques (taille des locaux à disposition, par exemple) de la part des associations et l'Union des sociétés Lausannoises (USL) a sollicité la Municipalité à plusieurs reprises, notamment concernant la possibilité de mettre à disposition la caserne des pompiers. De nombreuses associations s'adressent à l'USL, qui propose par exemple des offres avantageuses avec le Casino de Montbenon. L'USL est totalement autonome et n'est pas subventionné par la Ville. Elle propose différentes prestations (locaux, archives, espaces de travail, conseils juridiques, financiers, comptables). Il n'y aurait pas de plus-value pour un lieu physique unique pour les associations, car le bureau des associations de l'USL (locaux de la société nautique d'Ouchy) dispose d'un accueil.
- Les maisons de quartier n'ont-elles pas la possibilité de louer un local ou un autre lieu à des associations ?
- Existe-t-il un besoin de salles ou d'une maison des associations ? Le site de Beaulieu est en travaux, ce qui pose des problèmes notamment pour la Paternelle et l'AVIVO. Au vu des

Conseil communal de Lausanne

tarifs prohibitifs, il est souhaitable à terme que Beaulieu propose des prix de location à des conditions favorables pour les associations.

- Quels sont les besoins des associations (location de salle, lieu pour cuisiner, demande de conseils juridiques) ? La Maison internationale des associations (MIA) à Genève, ne perçoit aucune subvention et gère des locations de salles à des prix préférentiels. En outre, la Maison internationale environnement reçoit le soutien du Canton de Genève, de la Confédération et de l'ONU. De plus, à qui prêtera-t-on ? A qui donnera-t-on ? Plusieurs subventions à des associations figurent au budget 2019, dont certaines pour des locaux (bureaux). Il faudrait définir des critères afin de permettre aux associations de percevoir quelque chose.
- Il faut distinguer les besoins de salles pour des événements et les besoins d'une maison des associations ; celle-ci répond à un besoin d'infrastructures et de pied-à-terre pour des réunions de comités, avec des espaces de travail en partage (coworking). Les conditions devraient cependant être définies pour un cercle d'associations.
- Une maison des associations doit être située au centre-ville. D'autre part, un secrétariat au service des associations serait souhaitable. Il existe déjà des lieux tels que Pôle Sud, mais dédiés uniquement à des événements spécifiques. Il ne faut pas oublier l'aspect relatif à la mise en lien et faciliter les accès à certains services que la Ville pourrait appuyer pour les comités d'associations.
- Pour les grandes associations, la Ville aurait un rôle à jouer afin de prévoir des locaux accessibles et à des tarifs adaptés. Cet aspect doit être inclus dans le postulat.
- L'offre de la Ville est déjà généreuse, mais qu'il manque cependant un endroit défini, car il y a déjà trop de lieux dispersés. Il faut en outre trouver une convergence entre la Ville et l'USL. La meilleure des intégrations est d'être dans une association et le BLI ne répond de ce fait pas à la demande du postulat. Il est nécessaire de trouver un lieu avec des conditions à définir.

Le Municipal Payot amène les éléments suivants :

- Le rapport-préavis N° 2013/15 « Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat » et le rapport-préavis N° 2014/22 « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort ». Ces précédents rapports donnent une vue d'ensemble des actions déjà entreprises. Il partage la vision que les associations contribuent de manière importante à la vie lausannoise et à la citoyenneté. Elles méritent du soutien et de l'encouragement dans leurs tâches. Il faut cependant définir quels sont les besoins des associations et quel peut être le rôle de la Ville afin d'y répondre. Des besoins de locaux, d'archives, d'économats, de lieux de réunions, de soutiens financiers pour des projets, des liens avec d'autres acteurs. Tous ces aspects exigent une série de compétences.
- Le BLI, propose des formations, dispose d'un répertoire des associations, apporte son soutien à des projets plus ponctuels et lance un appel à projets deux fois par année.
- Il existe aussi des budgets participatifs pour des projets associatifs.
- L'animation socioculturelle met à disposition des espaces à louer auxquels s'ajoutent les refuges et salles de paroisse. Pour autant ces possibilités de location de locaux sont ponctuelles mais non pérenne. Ce n'est pas dans leur mission de « loger » à demeure une association, pour des questions de place.
- Coopération Service, qui offre des espaces à la location à l'avenue de Rumine 2, est citée en exemple.
- D'autre part, le rapport-préavis N° 2013/15 mentionne la préoccupation majeure salles de réunions plutôt que de locaux à utilisation durable. Le rôle de la Ville impliquerait de clarifier l'investissement proposé afin de favoriser l'enjeu et de mutualiser l'espace utilisé par les associations.
- Le BLI avait mandaté une étude pour sonder les associations en lien avec les populations migrantes et leurs besoins en locaux, finances, matériel, formation (Fonds lausannois pour

Conseil communal de Lausanne

l'intégration via une commission lausannoise pour l'intégration). L'Espace Dickens et la Maison du Peuple gèrent environ 200 locations par année. Les associations ont besoin d'être reconnues en tant qu'associations. Le lancement du projet « Trait d'union » permet d'échanger sur leurs expériences et perspectives. Les associations sont des partenaires incontournables pour le BLI, afin de mener à bien une intégration harmonieuse.

- La collaboration avec l'USL est rappelée pour le travail et la mise à disposition des ressources.
- Il y avait 931 associations recensées en 2011 et qu'elles ont des besoins divers. Il faut essayer de fédérer les énergies sous différents angles. 230 salles de tailles et usages divers étaient à louer en 2010.

Vote : Prise en considération du postulat par 7O, 3N, 1A

La séance est levée à 17h00.

Le rapporteur remercie grandement M. Mermoud pour les notes de séance.

Lausanne, le 10 mars 2020

Le rapporteur/la rapportrice :
Vincent Brayer